



RAPPORT SUR L'EXERCICE DES DROITS DE VOTE ET SUR L'ENGAGEMENT ACTIONNARIAL DU FONDS FRANCE - 2024

Conformément aux dispositions du label ISR, la société de gestion rend compte dans le présent rapport des conditions dans lesquelles elle a exercé, au cours de l'année 2024, les droits de vote attachés aux instruments financiers détenus par le Fonds BSO FRANCE.

I. MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE DE VOTE DU FONDS BSO BIO SANTE

L'exercice des droits de vote est assuré par la société de gestion en toute indépendance et dans l'intérêt des porteurs et actionnaires des OPC qu'elle gère.

Rappel de la Politique de vote

La Politique de vote de la société de gestion a vocation à présenter les conditions dans lesquelles elle entend exercer les droits de vote attachés aux titres détenus par les OPC dont elle assure la gestion.

La Politique de vote fait l'objet d'une revue a minima annuelle.

Modalités d'exercice des droits de vote

Chaque année, SAINT OLIVE GESTION détermine le périmètre d'exercice des droits de vote.

Pour l'exercice 2024, la société de gestion a décidé de participer aux Assemblées générales ordinaires (AGO) de tous les entreprises dont le Fonds BSO FRANCE détient des titres au 31/12/2023, sous réserve de toujours détenir les titres à la date de l'AGO.

SAINT OLIVE GESTION a décidé de s'appuyer sur l'expertise de la société PROXINVEST, spécialisée dans la gouvernance d'entreprise et proposant un accompagnement dans l'exercice des droits de vote.

La société PROXINVEST informe la société de gestion de la date de l'AGO de chaque entreprise et transmet un dossier préparatoire composé de la convocation, de la liste des résolutions et de l'analyse de ces résolutions au regard de la Politique de vote.

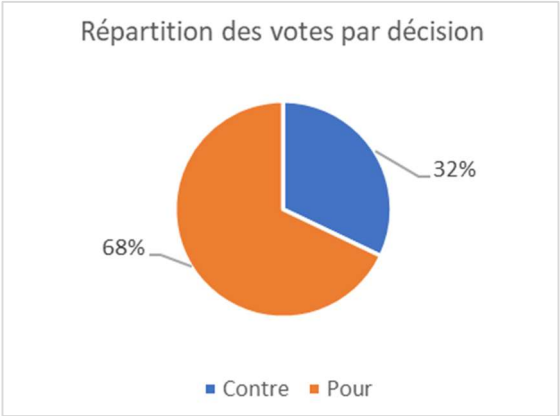
La société de gestion étudie avec attention toutes les résolutions particulières qui pourraient se révéler défavorables aux intérêts des porteurs du Fonds BSO FRANCE.

Analyse globale des votes

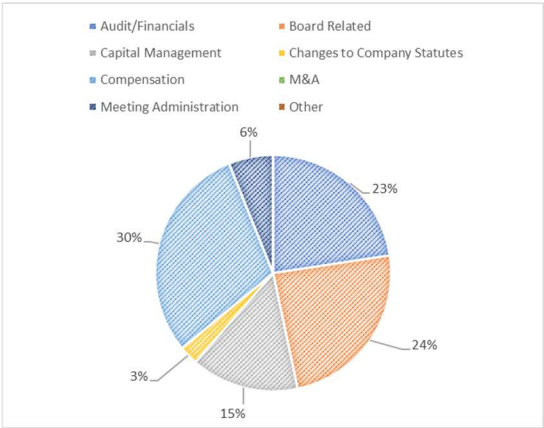
Au cours de l’exercice écoulé, SAINT OLIVE GESTION a exercé les droits de vote par correspondance via le formulaire de vote adressé par voie électronique. La société de gestion considère que cette organisation n’a eu aucune conséquence sur l’exercice des droits de vote, y compris lorsque la date de l’assemblée générale a été modifiée par l’entreprise.

SAINT OLIVE GESTION a participé à 22 AGO et a voté sur 508 résolutions en suivant, le cas échéant, les recommandations formulées par la société PROXINVEST. La répartition entre les votes est la suivante :

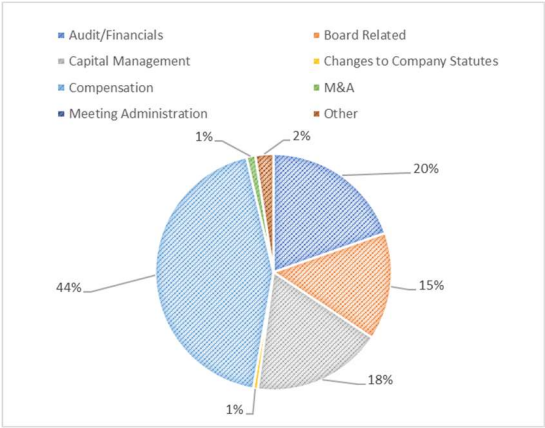
Typologie de vote	Nombre de vote
Votes « pour »	345
Votes « contre »	163
Total	508



Détail des votes « Pour »



Détail des votes « Contre »

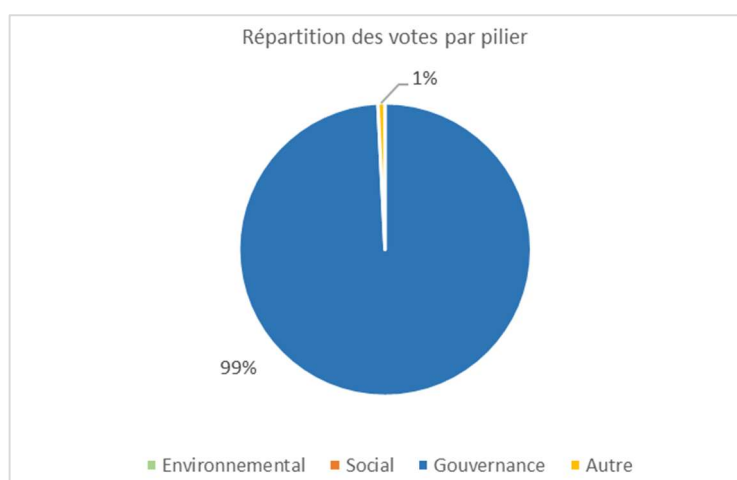


Le détail des votes de SAINT OLIVE GESTION pour le compte du Fonds BSO FRANCE est annexé au présent Rapport.

SAINT OLIVE GESTION identifie lors de l'exercice des droits de vote les résolutions qui concernent les piliers « Environnementaux » (E), « Sociaux » (S) et « Gouvernance » (G).

Au cours de l'exercice écoulé, la répartition des votes par pilier est la suivante :

Typologie de résolution	Nombre de vote
Environnement	0
Social	0
Gouvernance	504
Autre	4
Total	508



II. MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE D'ENGAGEMENT DU FONDS BSO FRANCE

Rappel de la Politique d'engagement

La Politique d'engagement de la société de gestion a vocation à présenter les conditions dans lesquelles elle entend engager les entreprises dans lesquelles le Fonds a pu investir.

La Politique d'engagement actionnarial fait l'objet d'une revue a minima annuelle.

Modalités d'engagement des entreprises

SAINT OLIVE GESTION entre régulièrement en contact avec les entreprises dans lesquelles le Fonds BSO FRANCE investit et peut investir.

SAINT OLIVE GESTION se réserve également la possibilité d'entrer en contact avec d'autres actionnaires ou de participer à des actions communes à chaque fois que l'intérêt des porteurs du Fonds BSO FRANCE l'imposera. La société de gestion n'assure donc pas de communication permanente ou systématique avec ces autres actionnaires.

La société de gestion est aussi susceptible d'entrer en contact avec d'autres acteurs qui pourraient fournir des informations pertinentes sur les entreprises dans lesquelles le Fonds BSO FRANCE investit.

Compte-rendu de l'engagement actionnarial

Au cours de l'exercice écoulé, SAINT OLIVE GESTION a eu l'opportunité de rencontrer des entreprises. A cette occasion, l'équipe de gestion a pu échanger sur leur stratégie financière et extra-financière.

La Société de gestion n'a pas identifié de motif justifiant d'entrer en contact avec d'autres actionnaires ou acteurs au cours de l'exercice écoulé.

III. IDENTIFICATION ET TRAITEMENT DES CONFLITS D'INTERETS

SAINT OLIVE GESTION établit et maintient opérationnelle une Politique de prévention et de gestion des conflits d'intérêts qui a vocation à présenter le dispositif de détection et de traitement des potentiels conflits d'intérêts, y compris avec les entreprises dans lesquelles le Fonds BSO FRANCE peut investir.

Dans le cadre du présent rapport, SAINT OLIVE GESTION présente les éventuels conflits d'intérêts qui auraient pu naître entre la société de gestion et les entreprises dans lesquelles le Fonds a pu investir.

Au cours de l'exercice écoulé, la société de gestion n'a identifié aucun conflit d'intérêts à l'occasion de l'exercice des droits de vote ou de l'engagement actionnarial.